

COMPTE-RENDU GT du 23 septembre 2014

CHORUS FRAIS DE DÉPLACEMENTS

L'administration a renvoyé à un groupe de travail ultérieur les discussions autour des questions liées aux aspects réglementaires des frais de déplacement, cette réunion n'étant programmée que pour faire une présentation de l'application... La CGT Finances Publiques, qui avait demandé à ce que celle-ci nous soit faite l'hiver dernier, n'a pu que regretter que cette présentation n'ait pas eu lieu **avant l'expérimentation** conformément aux engagements pris par la DG. Cela aurait pourtant permis d'anticiper certaines questions, voire d'éviter des difficultés inutiles pour les agents. La direction ne peut s'abriter derrière un calendrier du dialogue social n'ayant pas permis de trouver une date : lorsque la volonté existe, les solutions peuvent se trouver.

A l'inverse, l'administration a fait le choix d'une expérimentation réduite à sa plus simple expression (deux mois, sur 5 directions), prenant la décision de déployer l'application sans aucun recul, et en l'absence de tout bilan contradictoire. L'administration se réfugie derrière l'avis du Comité de pilotage qu'elle a mis en place, celui-ci ayant validé l'accélération dans le déploiement. A voir le nombre de collègues (pourtant en service dans les directions expérimentatrices !) qui se plaignent de l'application, il semble bien que ce comité n'ait pas réellement pris en compte l'avis des utilisateurs.

Pour la CGT Finances Publiques, on aurait pourtant pu s'éviter bien des soucis. S'il ne s'agissait que de sujets techniques, on comprendrait que certaines contraintes liées au développement ou à la structure de l'application limitent les marges de manœuvres. Mais encore fallait-il que la discussion ait lieu. Les choix opérés ont aujourd'hui des répercussions inacceptables sur le quotidien des agents au travers de ce qu'ils subissent pour se faire payer les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs missions.

Les agents ont déjà subi le désagrément de voir les bases totalement réinitialisées lors de la bascule, perdant ainsi la trace de leurs états antérieurs. Face à un logiciel qu'ils jugent comme étant non ergonomique, les personnels ont vu la saisie de leur frais s'alourdir tant la saisie s'avère peu intuitive.

Il faut dire aussi que seuls les agents itinérants ont pu bénéficier d'une présentation, les autres étant renvoyés à l'e-formation et au « pas à pas ».

La CGT Finances Publiques a plusieurs fois exprimé de très lourdes réserves quant au recours de plus en plus systématique à l'e-formation, et les retours d'expériences viennent une nouvelle fois confirmer cette analyse.

Quant au « pas à pas » censé guider les agents dans leurs démarches, celui-ci n'a fait que générer encore plus d'incompréhensions et de frustrations. Les situations qu'il exposait ne correspondent pas à ce que les agents peuvent avoir à l'écran.

La nécessité de disposer d'un ordre de mission préalable pose problème en alourdissant les processus, et devient même un obstacle pour certaines catégories d'agents.

Dans le même esprit, la gestion des demandes d'avances se révèle être encore plus complexe, des fonctions étant encore inactives (le summum étant quand il faut cliquer sur une case vide).

Montreuil, le 29 septembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

Les délais de traitement des demandes sont loin d'être optimaux du fait de la chaîne des validations requises : en cas de congés d'un des chaînons, cela bloque le système et retarde la mise en paiement. Si l'application prévoit bien la possibilité de déléguer la validation, la fonctionnalité reste cependant encore en cours de traitement... Pour la CGT Finances Publiques, il est totalement anormal que cette question n'ait pas été réglée lors de l'expérimentation.

A tout cela se rajoute les réactions parfois déroutantes des services ressources locaux : selon l'interlocuteur qu'aura l'agent il n'aura pas les mêmes réponses, avec des pratiques pouvant être différentes d'une direction à l'autre (possibilité de contourner les difficultés plus ou moins connues et indiquées). Ainsi, il est fait état par certains utilisateurs de la possibilité de contourner l'application. L'inconvénient est que si la demande est bien transmise, elle apparaît toutefois comme vide au moment du contrôle budgétaire... ce qui va nécessiter un retour vers la base bien plus tard.

Le fonctionnement de l'application est estimé à environ 70.000 euros par an : la DGFiP rétribue l'AIFE à hauteur d'un euro par agent missionné. A cela, il faut rajouter les coûts liés aux évolutions sollicitées. Ce point est moins clair, les montants pouvant fortement fluctuer selon le type de demande de modification : plus il impacte la structure même de l'application, plus les coûts s'élèvent de manière exponentielle. Compte tenu du contexte de rigueur budgétaire, le bureau SPIB doit prioriser les demandes : ainsi a-t-on la certitude que les transformations de fond (en fait les plus demandées par les collègues) n'ont que très peu de chances d'aboutir.

La CGT Finances Publiques a également souligné que cette application se révèle extrêmement chronophage et consommatrice d'emplois : entre le temps passé par les agents à saisir et ressaisir leurs demandes, et le temps passé par les services support à aider et renseigner les collègues dans leurs démarches, quels coûts ainsi induits en ETP pour la DGFiP ?

La CGT Finances Publiques a indiqué que face à la lourdeur du logiciel et aux difficultés qu'il provoque, nombre d'agents renoncent à déposer leurs états de frais. Compte tenu des difficultés budgétaires que

rencontrent les directions locales pour prendre en charge les frais de repas des agents, on est en droit de se demander si ce n'est pas le but recherché : l'idée n'est-elle pas de pousser les agents à renoncer à leurs frais pour réaliser des économies sur leur dos ? On constate une dégradation accrue des budgets : chaque année, le point de rupture intervient un peu plus tôt (état de frais déposé en N, mise en paiement N+1). Ceci dégrade encore un peu plus les conditions d'exercice des missions.

L'administration se défend de chercher à réaliser des économies sur le dos des agents. Elle indique avoir pesé fortement pour la revalorisation des montants des frais de nuitées et de repas intervenue cette année. Les budgets locaux sont abondés pour en tenir compte, sachant par ailleurs que près de la moitié des directions n'ont pas encore mis en œuvre les nouvelles mesures liées aux règles de gestion simplifiées (résidence prise en compte pour le point de départ, base de remboursement en cas d'utilisation du véhicule personnel).

Comble de la provocation, ce dispositif a été mis à l'ordre du jour des épreuves du dernier examen professionnel de B en A (option missions transverses). Les éléments donnés à cette occasion étaient d'ailleurs bien plus complets que dans les documents transmis dans le cadre de cette réunion : les agents qui sont victimes des désagréments de ce logiciel devaient ainsi rédiger une note argumentaire démontrant ce que cette application devait leur apporter de mieux.

En tout état de cause, la délégation a fait savoir à la DG que le GT programmé le 10 octobre devait aborder les sujets règlementaires liés aux frais de déplacement. Arguant du peu de recul qu'elle avait sur le sujet, elle préférait un nouveau rendez-vous en janvier !

La CGT a refusé ce report et insisté sur le point que trop de disparités persistent en ce moment, dont certaines particulièrement défavorables aux agents. Le faible empressement mis à aborder ces questions reste symbolique du contexte budgétaire désastreux de nombre de directions qui ne voient pas d'un mauvais œil le fait que les collègues renoncent à se faire rembourser.

